

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trois février à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, Maire.

PRESENTS : M. BERNARD Dominique - M. CANONNE William - M. COMPAN Bernard - M. DUTREUIL Philippe - Mme GACHET Sandrine - Mme GAUDIN Natacha - Mme GOMBAUD Maryse - M. PAUMET Jean-Guy – M. TANCHAUD Jean-Michel - Mme VIDAL Sonia.

PROCURATIONS : M. BERNARD Loïc donne pouvoir à M. BERNARD Dominique, Mme BERNARD Christelle donne pouvoir à M. DUTREUIL Philippe.

EXCUSÉS : Mme BERNARD Christelle - M. BERNARD Loïc - Mme HERAUD Valérie

ABSENTS : M. DRILLAUD Alain -

M. COMPAN Bernard a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 18 décembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

VOTE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT 01/26

Monsieur le Maire présente le devis de SOLURIS pour l'achat d'un ordinateur portable avec installation des logiciels pour un montant de 1848,68 € TTC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits doivent être prévus en investissement avant le vote du budget primitif 2026, à savoir :

- Article 2183 (140) Matériel informatique (ordinateur portable pour Mairie) : 2 000,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de prévoir les crédits ci-dessus référencés.

CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 02/26

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : Entretien des bâtiments et espaces verts

Le Maire propose à l'assemblée :

Au vu de la mutation de l'agent de maîtrise au 1er septembre 2026, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er juillet 2026, pour assurer l'entretien des bâtiments et des espaces verts de la commune.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du *cadre d'emplois* des adjoints technique

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : **Echelle C1 - 9ème échelon IB 401 IM 376.**

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

TABLEAU DES EFFECTIFS 03/26

Considérant la décision du Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique à temps complet au 1er juillet 2026

Le Conseil Municipal accepte donc de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante au 3 Février 2026

CADRE OU EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
FILIERE ADMINIS			
Rédacteur	B	01	34/35
Adj administratif princ 1ère Classe	C	0	34/35
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	01	28/35
Adjoint administratif	C	01	28/35
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maitrise	C	01	35/35
Adjoint technique	C	0	35/35
Adjoint technique (voirie)	C	01	20/35
Adjoint technique (cantinière)	C	01	16/35
Adjoint technique (aide cantinière)	C	01	8,10/35
Adjoint technique contractuel (ménage des salles)	C	01	3/35ème

ATTRIBUTION NUMEROS DE RUES 04/26

En raison de nouvelles constructions et de la rénovation de bâtiments existants, le Conseil Municipal attribue les numéros de rues suivants :

D 834 (Constructions nouvelles) : 24 - 24a - 24b - 24c - 24d Rue des Suires
D 832 (Rénovation) : 26 Rue des Suires
D 823 (Rénovation) : 28 Rue des Suires

SUBVENTION COLLÈGE ANDRÉ ALBERT 05/26

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cinq jeunes de la commune sont scolarisés au Collège André Albert de SAUJON et qu'ils vont participer à un séjour pédagogique en Espagne.

Le Conseil Municipal accorde 40,00 € par élèves , soit 200,00 € qui seront prévu au budget 2026, article 65738.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER 06/26

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER, auquel adhère la commune) sont actuellement définis par l'arrêté du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949). Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le troisième alinéa du d) consacré aux "Activités accessoires", il est inséré l'alinéa suivant :

"Le Syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-dommagement (articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente"

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 24 novembre 2025.

QUESTIONS DIVERSES

1-Travaux de voirie 2026

Dans le cadre de l'aménagement du Lotissement impasse des Perroquet, des devis ont été demandé afin de prévoir le budget concernant la voirie communale.

Devis entreprise Jolly : 35 428.16 €

Devis entreprise Burdin : 34 743.60 € (travaux non comparables car devis incomplet)

Une première partie des travaux sera faites pour 20 000€ et la seconde partie en fin d'année s'il reste des crédits, sinon les travaux seront reportés en 2027.

Il faut également prévoir le PAT et les enrobés

TP JOLLY ont également en charge les travaux de voirie sur Les geais, Rue du quai pour un montant de 9 110.88€

2-Demande de subvention festival

L'Association Mx Cross de Nancras représentée par M. MENETAUD a formulé une demande de subvention pour le Festival du Multison de Balanzac qui se tiendra du 26 au 28 juin prochain.

Du fait que l'association ne soit pas domiciliée sur la commune, et que le matériel soit prêté à titre gratuit, le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

De plus, il est rappelé que lors du festival, le stationnement est strictement interdit le long de la route Départementale D728.

3-Salles des fêtes

Un devis a été demandé concernant le remplacement des lampes de la salle des fêtes pour des lampes LED. Le montant est de 1608.90 € TTC. Un avis favorable est donné.

De plus, il a été signalé qu'un banc en pierre sous le hall de la salle des fêtes a été dégradé. Un devis a été demandé pour son remplacement. Le montant est de 168.01 € TTC. Un avis favorable est donné.

4-Information RPI

Le maire informe qu'une réunion avec le DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale) aura lieu le 18/02/2026 avec les Maires des 3 communes pour parler du devenir du RPI.

5-Rue de la Belotrie

Pour information il n'y a pas de téléphone rue de la Belotrie. Il faudra prévoir le passage de ligne lors des travaux du lotissement.

Séance levée à 22h30

Le Maire,
Dominique BERNARD

